

Paris, Le Vendredi 25 Mai 2012

André ORLEAN

Président de l'AFEP
Directeur de recherche au CNRS
EHESS / Ecole d'économie de Paris

Contact :
Secrétariat AFEP
06 23 63 48 93
nicolas.postel@univ-lille1.fr

M. Philippe Askenazy
Président de la section 37 du CNRS

Monsieur le Président, Cher Philippe,

Comme nous l'écrivions lors de notre précédent courrier du 09 Mai dernier, l'AFEP se réjouit de voir s'ouvrir une discussion sur une meilleure reconnaissance de la diversité des travaux, notamment ceux relevant de l'institutionnalisme (au sens le plus large). C'est une nécessité afin d'assurer le pluralisme auquel nous sommes, vous et nous, attachés et nous vous remercions d'en avoir pris l'initiative. Nous nous réjouissons qu'à cette occasion notre diagnostic concernant l'insuffisante reconnaissance de certains types d'approches et de problématiques dans le champ scientifique de l'économie et dans l'actuelle liste conçue au sein de la section 37 ait pu être acté.

Nous ne savons pas comment vous entendez organiser cette discussion, pour laquelle nous vous redisons notre disponibilité. Thomas Lamarche, qui coordonne au sein de l'AFEP la commission « évaluation » et moi-même avons été mandatés par le CA AFEP qui s'est tenu ce jour pour y porter la position de l'AFEP.

Dans l'objectif de préparer cette discussion nous tenions à vous redonner les principes qui formeront notre position :

- nous sommes opposés à l'existence d'un classement hiérarchisé des revues et considérons que ses effets négatifs, les blocages qu'il entraîne et les biais qu'il ne manque pas de produire en matière d'évaluation annulent l'aspect pratique de ce classement. Nous militons donc pour l'identification d'un périmètre de scientificité, non hiérarchisé.
- Il nous semble qu'en matière de délimitation de ce périmètre, la liste Econlit constitue une excellente base de départ, reconnue internationalement. De plus elle présente l'avantage d'être ouverte à des revues qui ne sont pas uniquement de langue anglaise et française mais aussi allemande, italienne, portugaise, espagnole, russe...

Nous sommes conscients que notre position n'est pas unanimement partagée dans le champ académique de l'économie. Elle est éloignée du périmètre actuel de la liste de la section 37

qui est beaucoup plus restreint et du principe de hiérarchisation des revues. Ce faisant, et puisque la liste est une réalité incontournable, nous sommes prêts à discuter avec vous, au sein d'un collectif représentatif de la diversité des recherches en économie, de toutes les voies possibles d'amélioration de l'existant en vue d'élaborer un compromis plus large et donc durable.

Votre proposition d'ouvrir une nouvelle rubrique intitulée « revues institutionnalistes » est une première piste de travail, mais gagnerait encore en pertinence à se décliner en deux ou trois rubriques moins explicitement méthodologiques, par exemple : Economie institutionnelle, Economie et sciences sociales, Régulation et crise du capitalisme. En effet une seule catégorie nous apparaît comme un peu étroit, même stigmatisant.

Pour nourrir ces nouvelles rubriques, nous pourrions procéder d'une part en faisant entrer des revues actuellement référencées Econlit mais absentes de la liste de la section 37 et, d'autre part, en puisant dans les revues actuellement présentes dans la liste 37 mais que nous considérons comme insuffisamment reconnues, ce qui permettrait donc de les « réévaluer ». A côté de ce type de correction, il faudrait bien sûr pouvoir aussi discuter sur la nécessaire réévaluation, dans leur champ actuel, de revues qui sont ouvertes aux problématiques institutionnalistes (notamment Revue Economique, Cambridge Journal of Economics etc.)

Parallèlement à ce travail sur l'existant, nous appelons de nos vœux une discussion plus large sur les critères de choix et de classement (s'il apparaissait que ce principe de la hiérarchisation est non discutable). En effet, l'explicitation de ces règles ainsi que leur élaboration collective dans le cadre d'un processus ouvert à toute la communauté des économistes, serait nécessaire pour construire, au fond, un nouveau consensus sur les questions d'évaluation, et, plus précisément ici, sur la prise en compte, à côté bien sûr d'autres formes nombreuses de valorisation de la recherche, des articles scientifiques.

Sans doute ce processus nécessite-t-il du temps long, qui pourrait donc couvrir la prochaine mandature, et doit-il être mené de concert avec la réflexion actuellement engagée par l'AERES et à laquelle M. Glaudes a souhaité nous associer.

En espérant que ces quelques pistes de réflexion vous apparaîtront comme étant suffisamment constructives et de nature à dessiner une démarche commune, nous vous remercions à nouveau de l'ouverture que vous avez initiée et nous tenons à votre disposition pour en parler plus directement.

Très cordialement,

André Orléan, président de l'AFEP

